

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Vandoeuvres.

du 28 avril 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Vandoeuvres ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

A. Anciennes dénominations officialisées par le présent arrêté

22. Chemin de la Seymaz
à l'artère faisant suite au chemin de la Montagne (commune de Chêne-Bougeries) au débouché du chemin du Petit-Pont et aboutissant à la route de Mon-Idee.
23. Chemin des Peutets (lieu-dit)
à l'artère partant de la place de Vandoeuvres et aboutissant à l'extrémité du chemin de la Manche.
25. Chemin du Moulanaï (lieu-dit)
à l'artère partant de la limite communale de Cologny et aboutissant à l'extrémité nord du chemin du Petit-Pont.
26. Chemin de la Blonde
à l'artère partant de la route de Vandoeuvres et aboutissant au chemin de la Seymaz.
27. Chemin du Dori
à l'artère partant du chemin de la Blonde et aboutissant au chemin de Tattes-Fontaine.

./.

28. Chemin de la Blanche
à l'artère partant du chemin de Tattes-Fontaine et aboutissant à la route de Choulex.
29. Chemin de l'Abri (lieu-dit)
à l'artère partant du chemin de Tattes-Fontaine et aboutissant au chemin des Peutets.
30. Chemin de la Manche
à l'artère faisant suite au chemin des Peutets et aboutissant à la route de Choulex.
31. Chemin de l'Ecorcherie
à l'artère partant du chemin des Hauts-Crêts et aboutissant à la route de Pressy.
32. Chemin des Hauts-Crêts (lieu-dit)
au tronçon de cette artère venant de la commune de Cologny entre la jonction chemin de Faguillon/chemin de Planta et la route de Vandoeuvres.
33. Chemin de Planta (lieu-dit)
à l'artère partant du chemin des Hauts-Crêts et aboutissant à la route de Vandoeuvres.
34. Chemin Vert
à l'artère partant du chemin de Planta et aboutissant au chemin des Hauts-Crêts.
35. Chemin de la Rippaz (lieu-dit)
à l'artère partant de la route de la Capite et aboutissant au chemin de l'Ecorcherie.
36. Chemin de Marclay (lieu-dit)
à l'artère partant du chemin de la Rippaz et aboutissant au chemin des Princes.
37. Chemin du Paradis
à l'artère partant du chemin de l'Ecorcherie et aboutissant à la route de Pressy.
38. Chemin du Rossignol (lieu-dit)
à l'artère partant du chemin de Tattes-Fontaine et aboutissant au chemin des Peutets.

./.

B. Rectification de dénomination

Il est donné le nom de :

21. La Vy-Borgne
à l'ancien "chemin Borgne" partant de la route de Pressy
et aboutissant à la route de Meinier.

C. Nouvelle dénomination

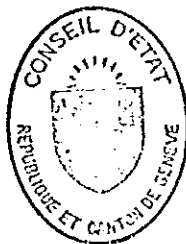
Il est donné le nom de :

39. Place de Vandoeuvres
à la place située entre les route de Vandoeuvres/route de
Choulex/chemin des Peutets.

Ces dénominations entreront officiellement en vigueur le 1er
juin 1976.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Cadastre	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halvaud